

"Retard diagnostique d'une maladie de Horton :
information sur Internet versus avis médecin traitant"

par le Dr Christian SICOT

Tableaux d'analyse approfondie

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Diagnostic posé prenant en compte l'ensemble des symptômes cliniques du patient	NON Le diagnostic de névralgie cervicale ne pouvait expliquer les douleurs de la mâchoire, ni une grande asthénie	MAJEURE
Remise en cause du diagnostic initial après échec du traitement prescrit	NON	MAJEURE
Recherche d'arguments en faveur du diagnostic évoqué par le patient (maladie de Horton)	NON Outre la symptomatologie clinique déjà évocatrice (douleurs de la mâchoire, paresthésies du cuir chevelu, grande asthénie) Absence de prescription d'un bilan biologique « inflammatoire » (VS, PCR)	MAJEURE
Lettre destinée au médecin ophtalmologiste décrivant les symptômes du patient et le diagnostic évoqué par celui-ci (maladie de Horton)	NON	IMPORTANTE
BARRIERES DE RECUPERATION		
Interrogatoire du médecin ophtalmologiste sur les symptômes récemment apparus chez le patient, en accompagnement des troubles de la vision à gauche	NON	MAJEURE
<ul style="list-style-type: none"> Recherche par le médecin ophtalmologiste d'arguments en faveur du diagnostic évoqué par le patient (maladie de Horton) Notamment, prescription d'un bilan biologique « inflammatoire » (VS, PCR) 	NON	MAJEURE
BARRIERE D'ATTENUATION		
AUCUNE après la survenue de la cécité gauche (inefficacité à ce stade de la corticothérapie)		

NATURE DE LA CAUSE	FAITS EN FAVEUR DE CETTE ANALYSE	Contribution relative
Défaut de compétence technique (Compétence pure)	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic initial ne prenant pas en compte l'ensemble des symptômes du patient Non-remise en cause de ce diagnostic malgré l'inefficacité du traitement prescrit 	MAJEURE
Défauts de compétences non techniques (Compétences dans la gestion des temps et des aspects non médicaux)	<p>Médecin traitant</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de prise en compte des inquiétudes du patient concernant une éventuelle maladie de Horton Absence de lettre remise au patient pour son ophtalmologiste <p>Médecin ophtalmologiste</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'interrogatoire rigoureux Absence de prise en compte des inquiétudes du patient 	MAJEURE

Analyse détaillée selon la méthode des tempos

La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale

DETAIL DES DEFAUTS DE COMPETENCES NON TECHNIQUES		Contribution relative
Tempo de la maladie Eléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	Maladie rare mais symptomatique évocatrice, notamment les douleurs de la mâchoire associées aux céphalées, aux paresthésies du cuir chevelu provoquées par le contact et à la grande asthénie	NON
Tempo du patient Eléments liés aux décisions du patient)	Consultation d'un autre généraliste en raison de l'absence de prise en compte par son médecin traitant de ses inquiétudes concernant une éventuelle maladie de Horton	IMPORTANTE
Tempo du cabinet Eléments liés à l'organisation du travail au cabinet	<ul style="list-style-type: none"> Absence de prise en compte des inquiétudes du patient concernant une éventuelle maladie de Horton Absence de lettre remise au patient pour son ophtalmologiste résumant les inquiétudes du patient concernant une éventuelle maladie de Horton et son avis personnel 	MAJEURE
Tempo du système médical Eléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'interrogatoire du patient par l'ophtalmologiste sur les symptômes récemment apparus Absence de prise en compte de ses inquiétudes concernant une éventuelle maladie de Horton 	MAJEURE